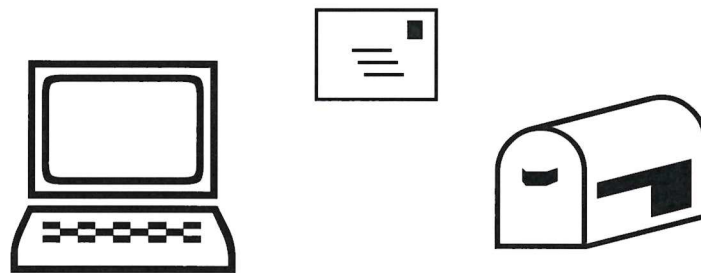


**Transmission et traitement d'un signalement chez le groupe SERTO****Sommaire**

1. Introduction et champ d'application .....	2
2. Effectuer un signalement.....	2
3. Traitement d'un signalement .....	3
4. Autres principes .....	4
5. Organes de signalement (externes) .....	5

## 1. Introduction et champ d'application

Le strict respect du principe de légalité ainsi que des actions commerciales responsables, équitables et durables sont d'une importance capitale pour notre entreprise et font partie intégrante des valeurs SERTO. Nous sommes profondément convaincus que seule une telle gestion entrepreneuriale peut entraîner une réussite durable. Dans un environnement concurrentiel mondial, nous ne pouvons toutefois atteindre cet objectif qu'en agissant de concert avec nos partenaires commerciaux. Pour cette raison, nous attendons de vous que vous respectiez pleinement les lois, les droits de l'homme et les normes environnementales et sociales, et ce tout au long de la chaîne logistique.

Les violations de la loi en vigueur ou de réglementations internes constituent une sérieuse menace pour le succès à long terme de l'entreprise. Les violations peuvent nuire à la réputation de l'entreprise et entraîner des conséquences graves telles que le paiement de dommages-intérêts ou d'amendes, ainsi que l'absence de commandes. Les personnes qui agissent ainsi risquent non seulement des conséquences relevant du droit du travail, mais également d'être confrontées à des actions en indemnisation ou des procédures pénales. Le signalement en temps utile d'éventuels risques ou violations est décisif pour éviter ce type de conséquences négatives.

Le système de signalement de SERTO, accessible par le biais des canaux ci-dessous, agit comme un système d'alerte précoce. Il permet de signaler d'éventuelles violations du droit en vigueur et des réglementations internes. L'organisation centrale de la conformité est responsable du système de signalement pour le compte de la direction. Tous les signalements reçus font immédiatement l'objet d'une investigation. Lorsque, dans le cadre de ces investigations, une violation est constatée, on remédie immédiatement à celle-ci et des mesures adaptées sont prises pour empêcher de futures violations.

Cette règle de procédure établit les principes qui s'appliquent chez SERTO pour les signalements. Différentes exigences légales sont ainsi prises en compte, dont les prescriptions découlant de la directive (UE) 2019/1937 sur la protection des lanceurs d'alerte ainsi que la loi sur l'obligation de diligence dans la chaîne logistique (LkSG).

De plus, les autorités responsables ont établi des prescriptions et instructions internes pour le traitement des signalements. Ces règles définissent le processus interne de traitement et les responsabilités.

## 2. Effectuer un signalement

### 2.1. Qui peut effectuer un signalement ?

Toute personne ou organisation détenant une information sur un possible non-respect des lois en vigueur ou des réglementations internes a la possibilité de signaler une possible violation au sein de l'entreprise ou même le long de toute la chaîne logistique.

### 2.2. Où un signalement peut-il être effectué ?

Un signalement peut être effectué auprès de l'organe de signalement assuré par la direction de la conformité via les canaux suivants :

#### 2.2.1. E-mail

Des signalements peuvent être effectués à l'adresse [Compliance-Whistleblowing@serto.com](mailto:Compliance-Whistleblowing@serto.com). Un des deux Compliance Officers confirmera la réception du signalement et engagera le processus.



### 2.2.2. Courrier

Les cas contenant des preuves peuvent être transmis à l'adresse de contact suivante :

STRICTEMENT CONFIDENTIEL  
SERTO AG  
Compliance Management  
Langfeldstrasse 117  
CH-8500 Frauenfeld, Suisse

### 2.2.3. En personne

Après avoir convenu d'un rendez-vous via [Compliance-Whistleblowing@serto.com](mailto:Compliance-Whistleblowing@serto.com), ou discussion privée avec un des deux Compliance Officers (RH de SERTO AG, directeur QML).

### 2.3. Qu'est-ce qui peut être signalé ?

En général, il est possible de signaler le non-respect supposé du droit en vigueur et des réglementations internes. Il est en outre possible de signaler de possibles actes répréhensibles commis par des partenaires commerciaux, en particulier des pratiques de fournisseurs comportant des risques vis-à-vis des droits de l'homme ou de la protection de l'environnement.

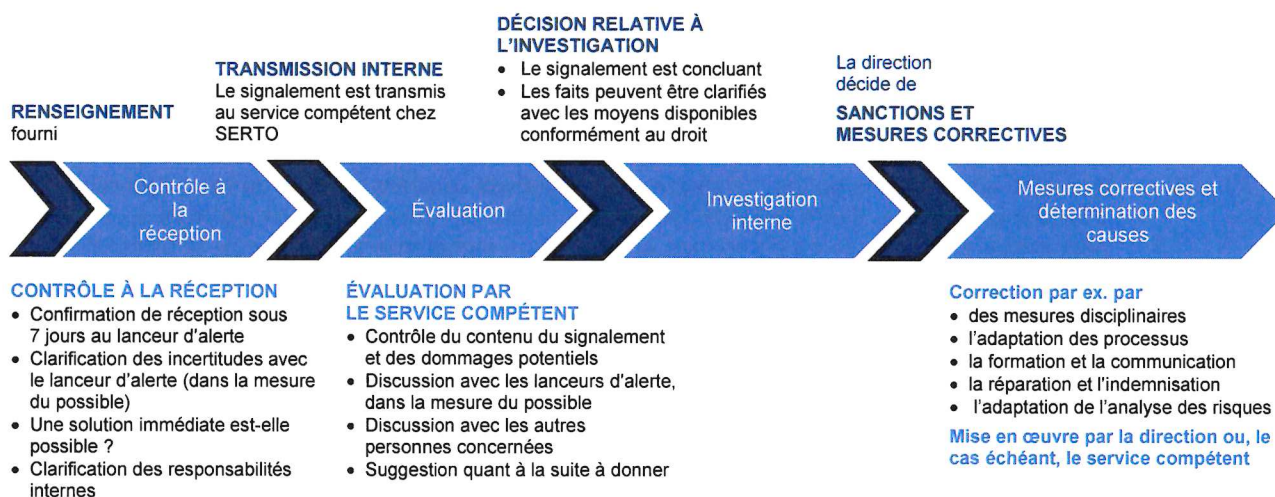
Les signalements portant sur les points suivants peuvent plus particulièrement être effectués :  
Exemples

- Événuel non-respect par les collaborateurs du groupe SERTO du droit en vigueur (par ex. lois ou ordonnances) ou des réglementations internes (par ex. code de conduite) ;
- Violations potentielles par les partenaires commerciaux du droit en vigueur ou du code de conduite pour les partenaires commerciaux du groupe SERTO ;
- Événuels risques vis-à-vis des droits de l'homme ou de la protection de l'environnement pouvant être attribués au groupe SERTO ou à ses fournisseurs directs ou indirects, ainsi que violations des obligations en matière de droits de l'homme et de protection de l'environnement au titre de la loi sur l'obligation de diligence dans la chaîne logistique (LkSG).

### 2.4. Des signalements peuvent-ils aussi être effectués anonymement ?

SERTO renonce aux signalements anonymes. Les Compliance Officers garantissent l'anonymat et la protection des lanceurs d'alerte en anonymisant les signalements entrants. Il est important pour SERTO de connaître l'identité du lanceur d'alerte pour clarifier d'éventuelles demandes de précisions et pour communiquer l'avancée du traitement. Ce faisant, les directives relatives à la protection des données sont également respectées. Lorsque des signalements arrivent par courrier écrit, ils peuvent être initialement effectués de manière intégralement anonyme. Cependant, avec cette méthode de signalement, toute communication ultérieure entre le lanceur d'alerte et le Compliance Officer peut se révéler impossible sans divulgation de l'identité.

## 3. Traitement d'un signalement



### 3.1. Que se passe-t-il une fois le signalement reçu ?

La réception du signalement est confirmée par écrit sous 7 jours, en fonction du canal choisi et des possibilités de contact.

### 3.2. Comment un signalement est-il traité et vérifié ?

Une fois le signalement reçu, il est consigné et traité par écrit.

En cas de possible acte répréhensible au sein du propre domaine d'activité du groupe SERTO, le signalement est traité, selon la responsabilité interne déterminée, par l'organisation de la conformité ou un autre service compétent (par ex. un conseiller juridique externe).

Si le signalement concerne un acte répréhensible commis par un fournisseur, le signalement est transmis immédiatement au service correspondant. La personne ayant effectué le signalement sera informée du traitement via le service compétent.

Lorsqu'il existe suffisamment d'indices d'une violation, le signalement est immédiatement vérifié dans le strict respect des prescriptions légales en vigueur, en particulier en matière de protection des données, ainsi qu'en tenant compte de la culture de conformité de SERTO. Le service compétent peut demander des précisions à la personne ayant effectué le signalement afin de clarifier des points et, éventuellement, obtenir des informations supplémentaires. En outre, les mesures devant être prises sont vérifiées au cas par cas. Elles peuvent inclure l'ouverture d'une investigation interne ou, en cas de violations dans la chaîne logistique, des discussions avec des fournisseurs ou des audits de fournisseurs.

Conformément aux prescriptions légales en vigueur dans le pays concerné, la personne ayant effectué le signalement est informée de l'état ou du résultat de la procédure. Lorsqu'en raison d'une insuffisance d'indices, aucune mesure n'est prise en ce qui concerne le signalement relatif à la chaîne logistique ou que des mesures ont déjà été mises en œuvre, ces informations sont communiquées au lanceur d'alerte.

### 3.3. Combien de temps dure le traitement d'un signalement ?

Les signalements sont en principe traités avec une grande priorité. La durée du traitement varie selon l'étendue et la complexité de l'incident signalé et peut donc prendre plusieurs mois. Les lanceurs d'alerte reçoivent un retour sur l'incident signalé dans un délai de 3 mois.

### 3.4. Quel peut être le résultat d'un signalement ?

Lorsqu'une violation du droit en vigueur ou de réglementations internes est confirmée, il est immédiatement remédié à cette violation. Les mesures nécessaires, telles que la mise en œuvre d'améliorations de processus ou des mesures personnelles, sont prises pour éviter des violations similaires à l'avenir.

## 4. Autres principes

### 4.1. Comment les lanceurs d'alerte sont-ils protégés ?

Tout type de discrimination envers les lanceurs d'alerte est interdit et ne sera pas toléré. Cela inclut les intimidations ou les conséquences négatives relevant du droit du travail en raison d'incidents signalés. Outre l'interdiction de discrimination, des processus internes sont établis pour protéger au mieux les personnes effectuant un signalement. Parmi eux, la possibilité d'effectuer un signalement anonyme, dans la mesure où cela est permis par le droit local en vigueur.



Si une discrimination devait malgré tout se produire, elle représenterait une violation du code de conduite de SERTO (Code of Conduct) et, potentiellement, du droit en vigueur. Les discriminations à l'encontre des informateurs peuvent également faire l'objet d'un signalement comme violations via les canaux de communication précédemment évoqués.

Ce n'est qu'en cas de signalement volontairement faux par un informateur (par exemple pour accuser à tort des collègues) que ce dernier peut subir des conséquences négatives.

#### 4.2. Comment la confidentialité est-elle garantie ?

Les services responsables du traitement des signalements traitent les informations communiquées de manière confidentielle (par ex. données à caractère personnel). Lors du traitement, la nécessité de savoir (connaissance uniquement si nécessaire) est respectée, ce qui signifie que sont seulement informés les services ou personnes absolument nécessaires au traitement. L'identité des lanceurs d'alerte n'est pas révélée, dans la mesure où ceux-ci ne le souhaitent pas et que cela est légalement possible. Il existe des exceptions pour les obligations légales ou réglementaires de déclaration.

#### 4.3. Comment les données à caractère personnel sont-elles protégées ?

Les informations communiquées sont traitées conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) et du droit suisse de la protection des données (LPD). Des informations détaillées sur le traitement des données à caractère personnel et sur l'accès à celles-ci se trouvent dans la déclaration de confidentialité.

### 5. Organes de signalement (externes)

En cas de potentiel acte répréhensible au sein du propre domaine d'activité du groupe SERTO, le signalement est vérifié, selon la responsabilité interne déterminée, par l'organisation de la conformité et/ou un autre service compétent ainsi que par un conseiller juridique externe. La collaboration avec un conseiller juridique externe est visée pour impliquer une instance indépendante.

Frauenfeld, le 31 décembre 2023

Compliance Officer  
(Directeur des Ressources Humaines)



Marius Biedermann

Compliance Officer  
(Directeur gestion de la qualité et de l'environnement,  
délégué à la protection des données)



Claudio Temporal